



Concertation sur l'aménagement  
du cœur de ville



Compte rendu de l'atelier  
et de la balade urbaine  
avec des personnes en si-  
tuation de handicap  
organisés avec la Mission  
« handicap et citoyenneté »  
de la ville de Rennes

06 décembre 2018

La balade urbaine et l'atelier réunissant des personnes en situation de handicap réalisés à l'occasion de la concertation « Cœur de Rennes 2030 » a été l'occasion d'échanger *in situ*, au cœur même du centre ville avec les élus et les services sur les problématiques relatives à l'accessibilité du centre-ville de Rennes.

Ils ont permis de mettre en exergue une vision globale des questions d'accessibilité : mobilités, transports, capacité à se déplacer dans les rues et les espace publics, mais aussi d'intégrer cette réflexion à plusieurs familles de handicap.

#### Un centre-ville accessible et fonctionnel pour permettre l'intégration de tous

La fonctionnalité et l'accessibilité du centre-ville conditionnent les déplacements quotidiens des personnes en situation de handicap et donc leur sociabilité et leur intégration.

---

*« Dans les aménagements de voirie, il faut de l'esthétique et du fonctionnel. Et pas que de l'esthétique. Sinon, les personnes handicapées qui sont censées sortir ne sortiront jamais. Parce que ce sera trop compliqué, trop dangereux et parce que c'est trop fatiguant, c'est épuisant la concentration que le moindre déplacement demande. »*

---



Ce compte rendu détaille les différents points de vigilance émis par les participants pour un centre ville rennais accessible partout et pour tous.

Il est donc indispensable que les projets d'aménagement intègrent en amont de leur conception ces problématiques et ce, pour toutes les familles de handicap (psychique, physique, intellectuel, cognitif..... )

---

*« Il faut des projets accessibles et praticables : que vous transformiez le Palais du commerce en palais des glaces, nous on s'en fiche tant qu'il est accessible. C'est l'accessibilité à tout qui est la base de tout. »*

*« Moi, l'aménagement d'une place, je le vois jamais. Ce que je vois c'est uniquement 1m<sup>2</sup>, puis 1 m<sup>2</sup>, puis un autre m<sup>2</sup>. Et que je sois là où ailleurs, c'est pareil. C'est de pouvoir me déplacer en sécurité qui compte. »*

---

Tout projet d'aménagement doit donc intégrer, au plus tôt, les principes de la Charte de l'accessibilité du bâti, mais aussi travailler en lien avec le collectif Handicap 35 en organisant des réunions de concertation à l'étape « avant-travaux » afin de gagner en efficacité et de proposer des aménagements toujours plus inclusifs.

### Les parcours : pour une chaîne de déplacement sans rupture

La continuité du parcours est l'attente majeure. Pour ce faire, il est prioritaire que lors d'un déplacement, les personnes en situation de handicap ne rencontrent pas d'obstacle : potelets, plots, terrasses qui « débordent », petites marches, etc.

Également les hauts pavés ou encore l'urbanisme sur dalle sont désignés comme des obstacles aux déplacements. Ces revêtements de voirie, non réguliers, disjoints, peuvent en effet entraîner un risque de chute du fait de leur irrégularité.

---

*« Les pavés hauts, c'est une horreur pour se déplacer avec une canne. »*

*« La place du Colombier elle est glissante quand il pleut, et tout est disjoint, il y a de gros risques de chute. »*

---

Il est donc attendu la création de cheminements sans rupture et matérialisés par des bandes de guidage ou des chainettes en relief menant d'un point A à un point B.



---

*« On veut des cheminements, des repérages, sinon on traverse n'importe où et on ne sait plus où on est. Il faut mettre des bandes de guidage qui permettent d'arriver à des lieux précis. »*

---

Il est également spécifié la nécessité de créer des trottoirs avec des pavés joints et non engazonnés, ainsi que des trottoirs suffisamment larges pour que deux fauteuils roulants puissent se croiser en toute sécurité.

Il est également regretté l'augmentation des conflits d'usages piétons, vélos, trottinettes... qui peuvent être particulièrement déstabilisants ou dangereux dans les déplacements des personnes en situation de handicap. Afin de réguler ces comportements il est attendu une meilleure application de la réglementation et plus de sanctions.



L'éclairage est aussi souligné comme particulièrement important pour sécuriser et faciliter les déplacements. Il est attendu que tous les passages piétons soient bien éclairés. Également, l'éclairage au sol est jugé totalement inadapté car beaucoup trop éblouissant pour les personnes visuellement

#### **Retours sur quelques espaces publics du centre ville :**

- Les participants estiment important de conserver le parking Vilaine car il rend accessible le centre-ville aux personnes qui ont des difficultés pour se déplacer, qui peuvent difficilement prendre les transports en commun ou marcher.
- La place de la République est perçue comme particulièrement dangereuse et

déficiantes. L'éclairage réalisé récemment sur un aménagement du quartier de Maurepas est cité comme particulièrement réussi et il souhaité qu'il soit reconduit ailleurs.

---

*« Pour des aménagements réussis en faveur des personnes en situation de handicap, faut s'appuyer sur ce qui existe ailleurs, sur les aménagements qui fonctionnent. »*

---

Enfin, il est attendu que l'iconographie, les symboles des bâtiments et équipements de voirie puissent être tous identiques afin de faciliter leur reconnaissance. Ce point est particulièrement souligné pour les pictogrammes des sanitaires publics.

non-adaptée aux personnes en situation de handicap.

---

*« C'est très compliqué de traverser République, il n'y a pas de chaine, pas de continuité dans les cheminements et des bus partout, des vélos... »*

---

- Le mail François Mitterrand est considéré comme particulièrement accidentogène pour les personnes en déficience visuelle. En effet, ces dernières, lorsqu'elles le parcourent, ne réalisent pas forcément que le mail est traversé par plusieurs zones partagées « piétons, voitures, vélos » que leurs traversées ne sont pas marquées par des feux de signalisation.
- Sur la place du Champ Jacquet, les parcours sont perçus comme très difficilement lisibles et la place jalonnée de potelets qui peuvent faire obstacle à leurs déplacements.

---

*« Sur le mail, on croit être protégé mais en fait pas du tout à cause des rues traversantes, il n'y a pas de feu, on ne sait pas où se mettre avec les vélos, les voitures. On croit qu'on est en sécurité, alors que les voitures passent. Donc on préfère passer sur le trottoir de l'autre côté.. »*

---